

RABASTENS



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DE LA COMMUNE DE RABASTENS

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif doit être voté au plus tard le 30 juin 2023 (article L1612-12 du code général des collectivités territoriales), la date limite de transmission au représentant de l'État est le 15 juillet 2023 (article L1612-13 du code général des collectivités territoriales)

La Commune de Rabastens dispose de 2 budgets :

- Le budget principal
- Le budget du CCAS

LE BUDGET PRINCIPAL

LE CONTENU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les Soldes intermédiaires de gestion

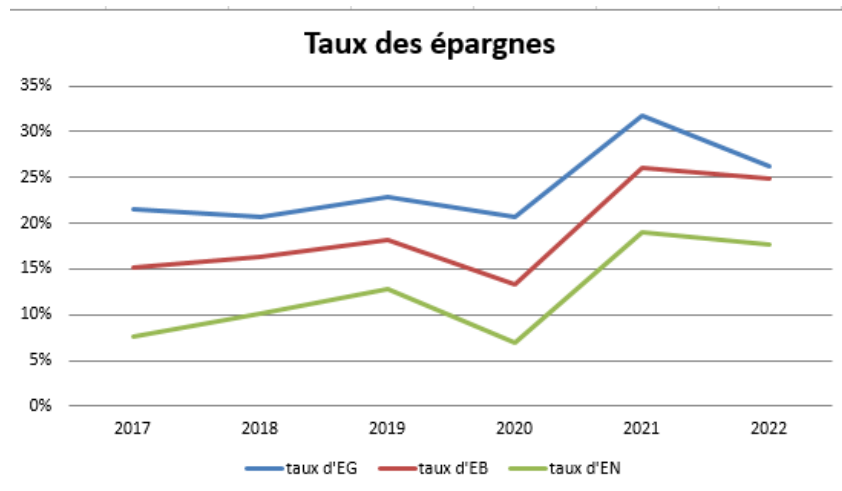
Globalement, la situation de 2022 montre une gestion efficace, avec un résultat de clôture de 1 515 130 €

Rabastens	2021	2022
Tableau des soldes de fonctionnement		
+ Produits fiscaux	2 056 426	2 018 528
+ Dotations et subventions	1 503 783	1 634 100
+ Produits de gestion courante	352 262	214 105
= Produits de fonctionnement courant	3 912 471	3 866 733
- Charges de personnel	1 588 973	1 748 773
- Charges à caractère général	719 157	773 907
- Charges de gestion courante	260 738	280 053
= Charges de fonctionnement courant	2 568 868	2 802 733
= Epargne de gestion	1 343 603	1 064 000
+ Produits exceptionnels et financiers	191 302	199 666
- Charges exceptionnelles et financières	433 537	251 787
= Epargne brute	1 101 368	1 011 879
Tableau des soldes d'investissement		
- Remboursement des emprunts	299 877	296 399
= Epargne nette	801 491	715 480
+ Recettes propres	1 276 129	851 541
+ cession des immobilisations (775)	125 500	700
= Capacité d'investissement	2 203 121	1 567 720
<i>Travaux d'investissement et autres dépenses</i>	918 480	2 020 463
<i>Affectation de résultat N-1 (fct et inv)</i>	1 160 369	2 185 182
<i>Subventions</i>	350 693	324 066
<i>Emprunt nouveau</i>	0	0
= Résultats de clôture (hors restes à réaliser N+1)	2 795 702	2 056 506
+ Restes à réaliser N+1	-627 533	-541 376
= Résultat de clôture	2 168 170	1 515 130

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

L'épargne brute représentant 1 M€ va permettre de maintenir une bonne capacité du financement des investissements.



Section de fonctionnement :

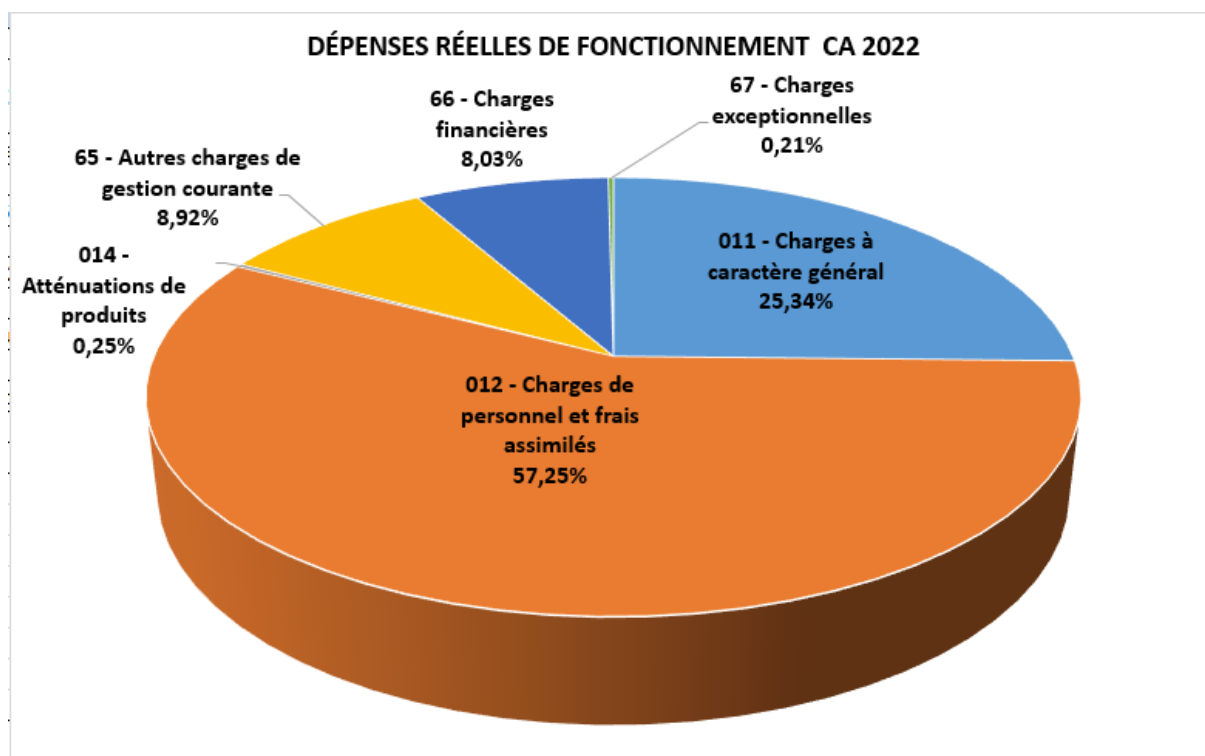
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des charges à caractère général (chapitre 011) : charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de location de matériel, de télécommunication, d'entretien des bâtiments communaux et du matériel, l'achat des matières premières et fournitures
- des charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)
- des autres charges de gestion courante (chapitre 65) : les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, contributions SDET, Federteep...
- des charges financières (chapitre 66) : les intérêts des emprunts
- des charges exceptionnelles (chapitre 67)
- des atténuations de produits (chapitre 014) : attributions de compensation voirie

Les dépenses réelles représentent 3 054 519.97€



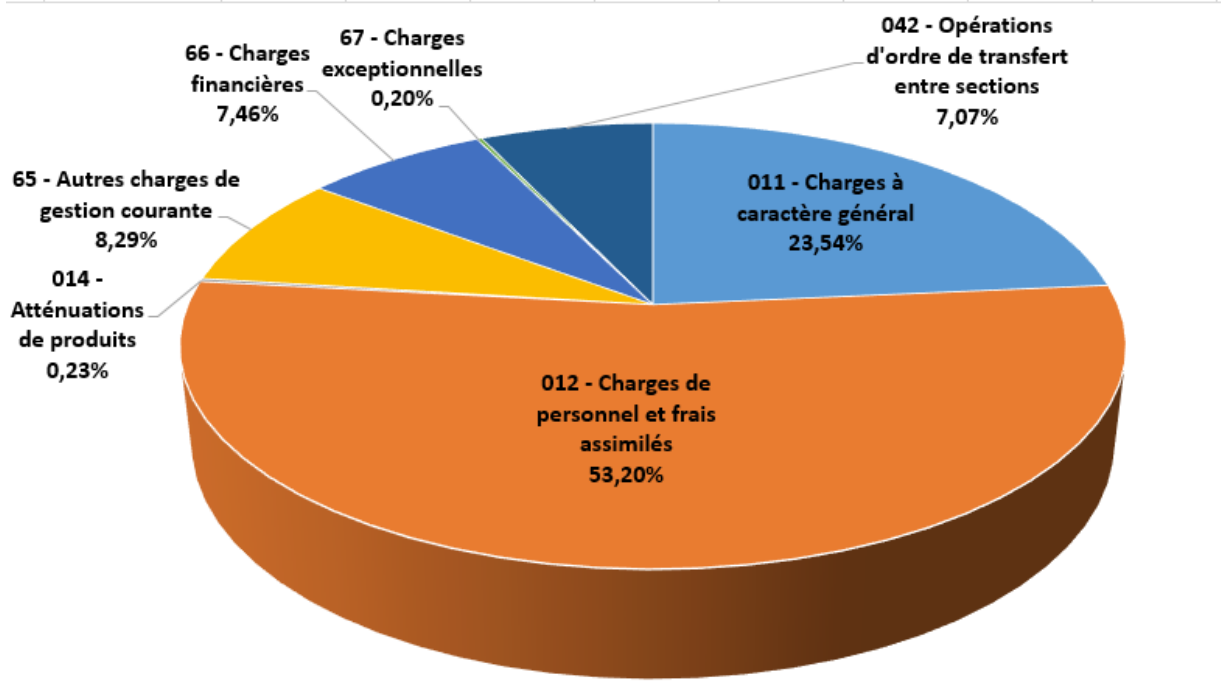
Les dépenses d'ordre (chapitre 042) constituées des amortissements et des écritures de cessions représentent 232 518.26 €

Soit un total des dépenses (réelles et ordre) de l'exercice 2022 de 3 287 038.23€

La répartition par chapitre est la suivante :

Chapitre	CA 2022
011 - Charges à caractère général	773 906,96
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 748 772,85
014 - Atténuations de produits	7 674,56
65 - Autres charges de gestion courante	272 378,28
66 - Charges financières	245 251,05
67 - Charges exceptionnelles	6 536,27
OPÉRATIONS RÉELLES	3 054 519,97
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	232 518,26
OPÉRATIONS D'ORDRE	232 518,26
TOTAL DEPENSES	3 287 038,23

TOTAL CA 2022 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

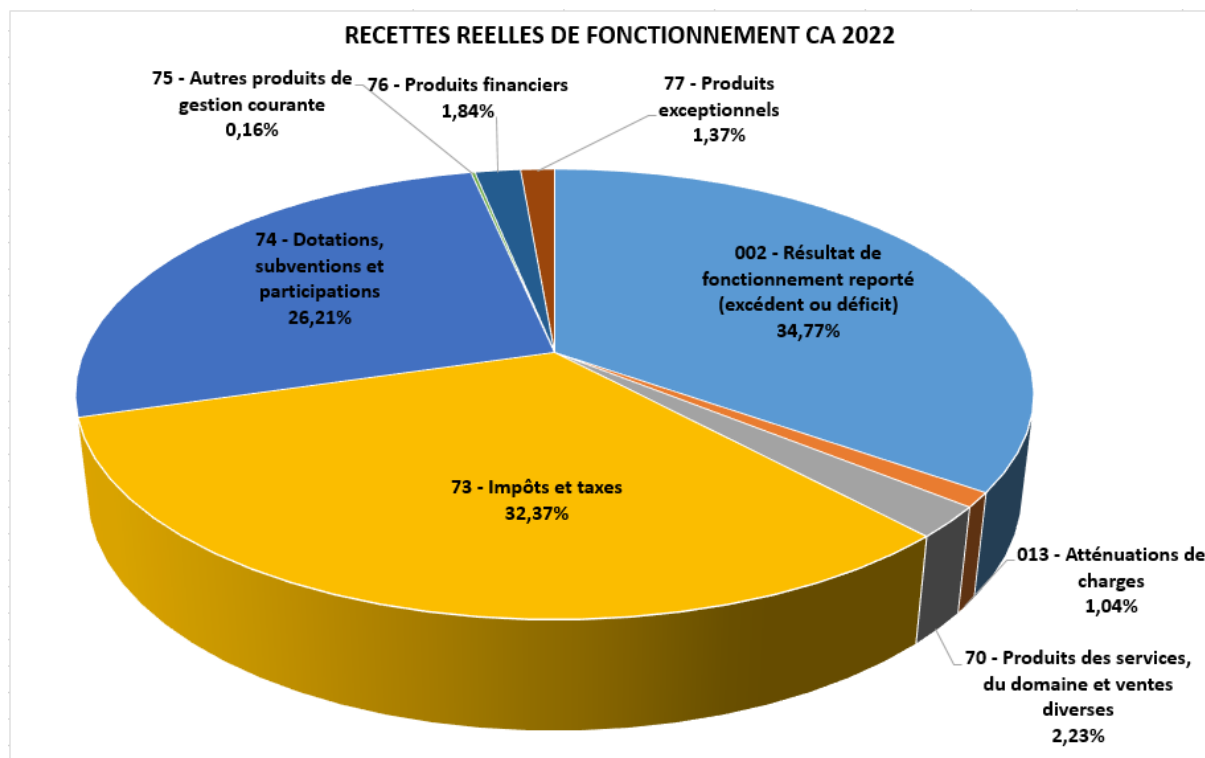


Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- des prestations fournies à la population (chapitre 70) : entrées musée, piscine, camping, école de musique, produits des concessions de cimetières, redevances terrasses...
- des impôts et taxes (chapitre 73) : fiscalité directe TH TFPB TFPNB, FPIC, droits de mutation, attribution de compensation, taxe sur la consommation d'électricité, droits de place marché plein vent,
- des dotations, subventions et participations (chapitre 74) dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation de péréquation, fonds de compensation de TVA, subventions
- des autres produits de gestions courante (chapitre 75) revenus des immeubles, redevances des concessionnaires...
- des produits financiers (chapitre 76) fonds de soutien remboursement emprunt
- des produits exceptionnels (chapitre 77) remboursement assurance, cessions d'immobilisation...
- du résultat d'exploitation reporté de l'exercice 2021

Les recettes réelles représentent 6 235 268.35 €



Les recettes d'ordre représentent 79 296.70 € et correspondent :

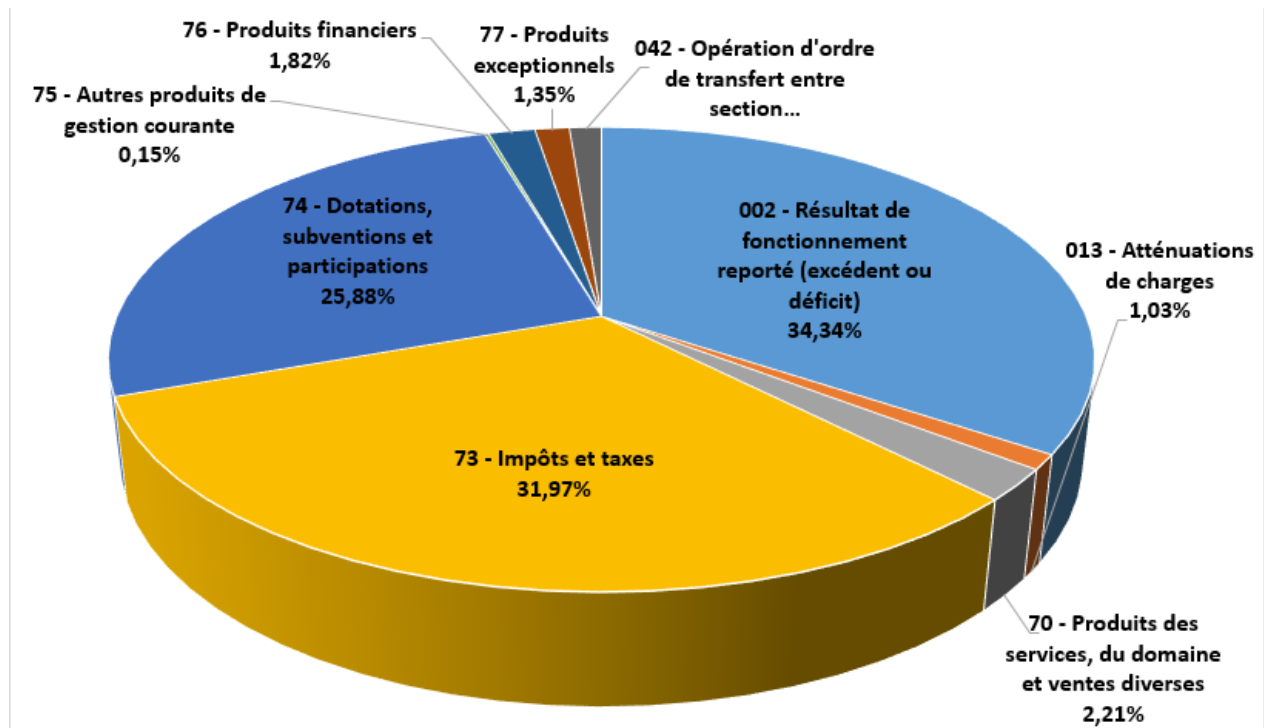
- aux opérations d'ordre (chapitre 042 opération de transfert entre section) : travaux en régie, écritures de cession

Soit un total des recettes (réelles et ordre) de l'exercice 2022 de 6 314 565.05 €

La répartition par chapitres est la suivante :

Chapitre	CA 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 168 169,69
013 - Atténuations de charges	65 103,07
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	139 279,56
73 - Impôts et taxes	2 018 528,14
74 - Dotations, subventions et participations	1 634 100,23
75 - Autres produits de gestion courante	9 722,05
76 - Produits financiers	114 963,85
77 - Produits exceptionnels	85 401,76
OPÉRATIONS RÉELLES	6 235 268,35
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	79 296,70
OPÉRATIONS D'ORDRE	79 296,70
TOTAL RECETTES	6 314 565,05

TOTAL CA 2022 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Section d'investissement :

La section d'investissement concerne la réalisation des projets de la Commune à moyen et long terme en dépenses et les recettes correspondantes.

Les dépenses sont liées aux acquisitions de biens et de matériel durable, de la construction ou de l'aménagement de bâtiments et des travaux d'infrastructure ainsi que du remboursement du capital des emprunts.

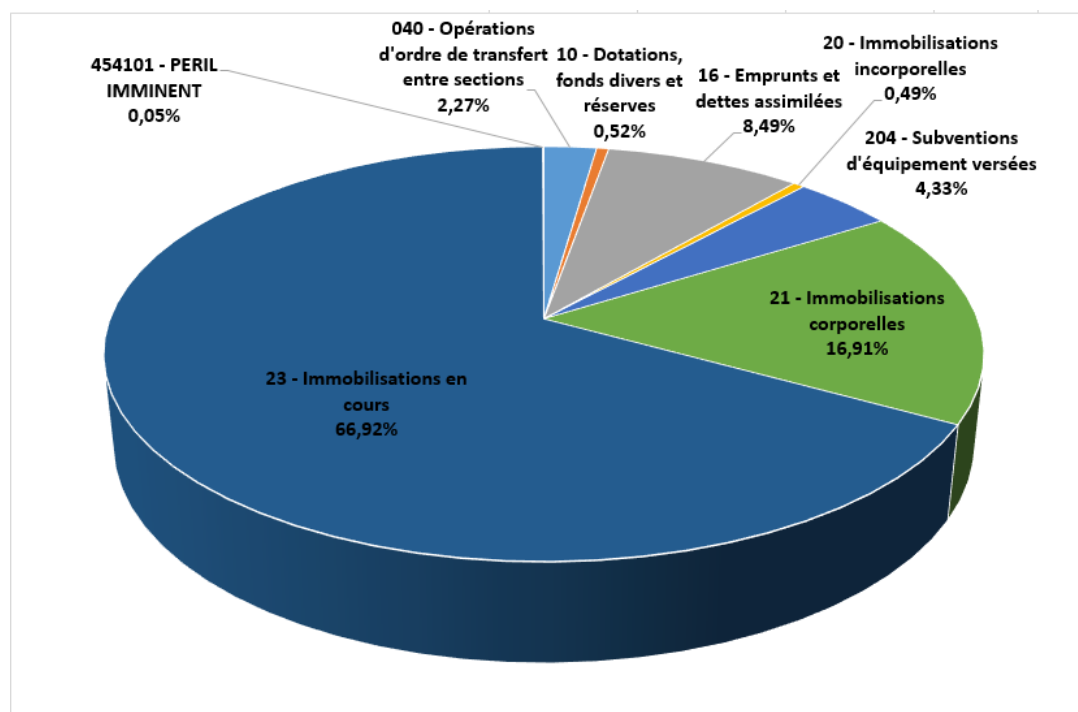
Les recettes sont constituées des dotations et subventions, du fonds de compensation de TVA (FCTVA) de l'exercice N-2 et des emprunts.

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement réalisées en 2022 s'élèvent à 3 491 210.67 €, intégrant les restes à réaliser (RAR) à hauteur de 1 095 052.30 €.

La répartition par chapitres est la suivante :

CHAPITRE	CA 2022	RESTES A RÉALISER (RAR)	CA + RAR
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 296,70		79 296,70
10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 303,12		18 303,12
16 - Emprunts et dettes assimilées	296 399,09		296 399,09
20 - Immobilisations incorporelles	12 593,00	4 567,60	17 160,60
204 - Subventions d'équipement versées	121 682,32	29 557,32	151 239,64
21 - Immobilisations corporelles	456 518,64	134 012,09	590 530,73
23 - Immobilisations en cours	1 409 575,45	926 915,29	2 336 490,74
454101 - PERIL IMMINENT	1 790,05		1 790,05
TOTAL DÉPENSES	2 396 158,37	1 095 052,30	3 491 210,67



En 2022 les dépenses liées au programme d'équipement (opérations) s'élèvent à 2 992 024.76€ dont 1 095 052.30 € de RAR.

Les opérations de dépenses d'investissement concernaient notamment :

- du mobilier, du matériel informatique,
- du matériel des services techniques,
- des véhicules
- de l'aménagement urbain

- de la rénovation de l'église Notre Dame du Bourg
- de la rénovation de l'espace social
- de l'éclairage public
- des travaux au musée et de l'acquisition de collections et d'œuvres
- des travaux de voirie

La répartition par opération est la suivante :

OPÉRATIONS POUR INFORMATION	CA 2022	RAR 2022	CA 2022 AVEC RAR
378-matériel et mobilier divers	29 678,89	13 608,40	43 287,29
418-restauration archives	2 111,16	-	2 111,16
439-achat matériel roulant	26 955,76	-	26 955,76
445-achat collection musée	23 400,00	-	23 400,00
449-achat terrains		-	-
457-aménagement lac des Auzerals	-	-	-
459-musée	23 435,86	13 047,95	36 483,81
462-éclairage public	10 931,32	29 557,32	40 488,64
465-aménagement urbain	577 433,54	186 764,58	764 198,12
466 - Tx bâtiment maire suite incendie			
500-travaux églises	27 722,55	23 847,84	51 570,39
501-sport	24 954,13	274 260,54	299 214,67
503-Bât La Halle Cinéma	47 273,81	-	47 273,81
505-Mat et instal serv tech	58 689,12	2 247,50	60 936,62
506-Maintien du petit patrimoine	4 989,00	17 183,40	22 172,40
508 - PLU (avec Agglo)	-	-	-
510-Rénovation ND Bourg	531 518,56	328 042,01	859 560,57
512-Voirie : travaux et aménagement urbain	140 671,26	41 632,80	182 304,06
513-Travaux et aménagement bâtiments municipaux	67 492,86	17 433,00	84 925,86
515 - Aménagement sur domaine privé	11 066,05	7 524,00	18 590,05
516 - espace social	225 818,60	120 199,93	346 018,53
517 - pôle sportif las peyras	23 394,00		23 394,00
518 - deci	-	3 506,57	3 506,57
520 - travaux hotel de ville	39 435,99	16 196,46	55 632,45
TOTAL OPERATIONS	1 896 972,46	1 095 052,30	2 992 024,76

Les dépenses hors opérations concernent :

- les dotations et fonds divers chapitre 10 : reversement de la taxe d'aménagement à l'Agglomération Gaillac Graulhet

- le chapitre 16 : remboursement du capital des emprunts
- le chapitre 204 : les attributions de compensation pour l'investissement voirie versées à l'Agglomération
- le chapitre 040 pour les opérations d'ordres concernant les travaux en régie

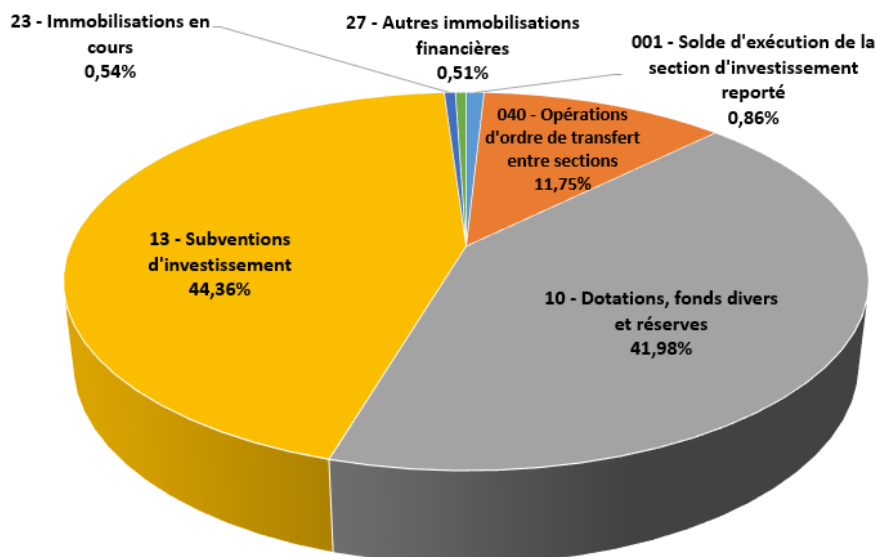
HORS OPERATIONS	CA 2022	RAR 2022	CA 2022 AVEC RAR
10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 303,12		18 303,12
16 - Emprunts et dettes assimilées	296 399,09		296 399,09
204 - Subventions d'équipement versées (attributions de compensation)	105 187,00		105 187,00
TOTAL HORS OPERATIONS	419 889,21	-	419 889,21
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 296,70		79 296,70
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	79 296,70	-	79 296,70
TOTAL HORS OPERATIONS	499 185,91	-	499 185,91

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement réalisées en 2022 s'élèvent à 1 978 813.72 €, intégrant les restes à réaliser (RAR) à hauteur de 553 676.08 €.

La répartition par chapitre est la suivante :

CHAPITRE	CA 2022	RESTES A RÉALISER (RAR)	CA + RAR
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 012,55		17 012,55
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	232 518,26		232 518,26
10 - Dotations, fonds divers et réserves	830 784,56		830 784,56
13 - Subventions d'investissement	324 066,04	553 676,08	877 742,12
23 - Immobilisations en cours	10 632,56		10 632,56
27 - Autres immobilisations financières	10 123,67		10 123,67
TOTAL	1 425 137,64	553 676,08	1 978 813,72



En 2022 les recettes liées au programme d'équipement (opérations) s'élèvent à 888 374.68€ dont 553 676.08 € de RAR.

La répartition par opération est la suivante :

OPÉRATIONS POUR INFORMATION	RECETTES		
	CA 2022	RAR	CA 2022 AVEC RAR
378-matériel et mobilier divers	2 200,00		2 200,00
445-achat collection musée	12 245,00	3 860,00	16 105,00
457-aménagement lac des Auzerals	-	14 058,00	14 058,00
465-aménagement urbain	18 150,82		18 150,82
500-travaux églises	27 051,47	11 988,01	39 039,48
503-Bât La Halle Cinéma	19 011,96	-	19 011,96
510-Rénovation ND Bourg	249 443,35	404 199,39	653 642,74
513-Travaux et aménagement bâtiments municipaux	6 596,00		6 596,00
516 - espace social	-	103 441,35	103 441,35
520 - travaux hotel de ville	-	16 129,33	16 129,33
TOTAL OPERATIONS	334 698,60	553 676,08	888 374,68

Les recettes hors opérations se ventilent de la façon suivante :

HORS OPERATIONS EQUIPEMENTS	CA 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 012,55
10 - Dotations, fonds divers et réserves	830 784,56
dont 1068 affectation de résultat	610 520,21
dont 10222 FCTVA	86 159,00
dont 10226 Taxe d'aménagement	125 315,35
dont 10251 dons et legs	8 790,00
27-autres immo financières (quote part emprunts assainissement)	10 123,67
TOTAL OPERATIONS RÉELLES	857 920,78
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	232 518,26
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	232 518,26
TOTAL RECETTES HORS OPERATIONS	1 090 439,04

LE BUDGET DU CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public qui anime une action générale de prévention et de secours d'urgence dans la commune.

Il est présidé par le Maire et administré par un Conseil d'Administration.

LE CONTENU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Elles sont essentiellement :

- pour des aides aux personnes en difficultés pour 4 333 €
- des subventions de 5 000€ au Secours populaire et Secours catholique

Les recettes de fonctionnement

Elles proviennent :

- de la subvention versée par le budget principal à hauteur de 18 000 €
- du résultat de fonctionnement reporté de 55 054.74 €

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Aucune dépense d'investissement en 2022

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent uniquement au solde d'exécution de la section reporté des exercices précédents de 9 593.70€

Le compte administratif 2022 du budget du CCAS se présente de la façon suivante

CA 2022 - FONCTIONNEMENT BUDGET CCAS RABASTENS	
Chapitre	CA 2022
011 - Charges à caractère général	2 027,69
65 - Autres charges de gestion courante	9 333,25
67 - Charges exceptionnelles	134,00
OPÉRATIONS RÉELLES	11 494,94
TOTAL DEPENSES	11 494,94
Chapitre	CA 2022
74 - Dotation, subventions et participations	18 000,00
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	55 054,74
TOTAL RECETTES	73 054,74
RÉSULTAT EXERCICE	6 505,06
RÉSULTAT GLOBAL CUMULE	61 559,80
Excédent reporté 002	61 559,80
CA 2022 - INVESTISSEMENT BUDGET CCA RABASTENS	
Chapitre	CA 2022
21 - Immobilisations corporelles	-
020 - Dépenses imprévues	-
OPÉRATIONS RÉELLES	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-
Chapitre	CA 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 593,70
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 593,70
RESULTAT EXERCICE	-
RESULTAT cumulé GLOBAL à reporter au BP 2023 (001 RECETTES)	9 593,70